

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Siépal et l'Insee Limousin.

TERRITOIRE.....

Territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges : enjeux d'un développement maîtrisé et partagé

 **Le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges affiche une évolution démographique dynamique portée par l'arrivée de nouveaux habitants.**

 **Si les tendances actuelles se poursuivent, la population hors de l'unité urbaine pourrait augmenter de 21 % à l'horizon 2030, soit quatre fois plus vite que dans le pôle.**

 **L'emploi se concentre dans le pôle urbain et les déplacements domicile-travail s'intensifient.**

 **Représentant 53 % du parc, le logement individuel est en légère progression depuis 1999.**

Avec 262 300 habitants au 1^{er} janvier 2010 (*tableau 1*), le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges (SCoT) rassemble désormais 70 % de la population de la Haute-Vienne. Plus étendu que le périmètre du précédent SCoT, il regroupe aujourd'hui 61 communes, soit plus d'un quart de la superficie du département. L'élargissement de ce territoire conduit à redéfinir les enjeux stratégiques en matière d'habitat, de déplacement ou de développement économique (*encadrés 1 et 2*) : quels sont les atouts de ce territoire ? Ses points faibles ? Quels enjeux s'y dessinent à l'aune des évolutions passées ou à venir ?

Un territoire particulièrement attractif

Le SCoT¹ de l'agglomération de Limoges affiche une évolution

démographique dynamique. Depuis 1999, la population croît en moyenne de 0,7 % par an, contre 0,5 % dans le référentiel de comparaison composé de cinq autres SCoT (*méthodologie*).

Ce gain concerne la quasi totalité du territoire, y compris la ville-centre. Essentiellement portée par l'arrivée de nouvelles populations, bien plus nombreuses que les départs, cette dynamique est particulièrement importante en deuxième et troisième couronnes. Le solde migratoire explique ainsi les trois quarts de la croissance démographique du SCoT alors qu'il est négatif dans le référentiel.

Avec 31 000 arrivées et 27 000 départs, le SCoT a gagné près de 4 000 habitants entre 2003 et 2008 par rapport au reste de la France. Les deux tiers des arrivants résidaient auparavant hors du Limousin, principalement en Île-de-France ou dans les départements limitrophes de la région. Dans le SCoT, sept arrivants sur dix s'instal-

¹ Le SCoT est un document de planification intercommunale et non un territoire. Toutefois, afin de faciliter la lecture, l'appellation SCoT pourra désigner, dans cette publication, le territoire lui-même.

Tableau 1 - Les chiffres-clés du territoire du SCoT

	Limoges	1 ^{ère} couronne	2 ^{ème} couronne	3 ^{ème} couronne	Pôles-relais	Ensemble du territoire du SCoT	Référentiel
Population municipale au 1 ^{er} janvier 2010	139 150	47 350	39 210	16 890	19 720	262 320	1 690 470
<i>Taux d'évolution annuel entre 1999 et 2010</i>	+ 0,35 %	+ 0,93 %	+ 1,86 %	+ 1,19 %	+ 0,34 %	+ 0,72 %	+ 0,50 %
Part de la population âgée de 60 ans et plus	25 %	27 %	20 %	24 %	31 %	25 %	21 %
Part de la population des communes pôles de services ¹	100 %	100 %	80 %	57 %	100 %	94 %	93 %
Nombre de résidences principales	73 730	19 650	15 410	7 070	8 690	124 550	775 280
<i>Part des ménages d'une personne</i>	51 %	24 %	20 %	26 %	32 %	40 %	40 %
Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés	159	64	31	36	86	106	115
Densité de population, hab./km ²	1 783	299	78	31	97	177	311

¹ Un pôle de services intermédiaires est une commune qui possède au moins 16 équipements sur les 32 de la gamme intermédiaire (collège, supermarché, police, gendarmerie,...)

●●● Source : Insee, Recensement de la population 2010

lent à Limoges où l'offre en logements locatifs est importante.

Les phénomènes migratoires impactent la structure socio-démographique de la population et sa répartition sur le territoire. Les nouveaux arrivants sont jeunes : six sur dix ont moins de 30 ans. Cependant, ils sont en moyenne plus âgés que dans le référentiel. La moitié des arrivants a un emploi.

Grâce à une offre universitaire et de recherche intégrant des secteurs d'excellence, le pôle de Limoges attire de nombreux jeunes : un quart des arrivants dans le SCoT est étudiant ou élève. Néanmoins, cette attractivité estudiantine est moins forte que dans le référentiel où elle concerne un tiers des arrivants. Parallèlement, les départs du SCoT concernent aussi en majorité les jeunes : 56 % des personnes qui ont quitté le territoire entre 2003 et 2008 ont entre 18 et 34 ans. Le solde migratoire est ainsi déficitaire pour les 25-34 ans, notamment pour les jeunes actifs diplômés. Ce phénomène n'est pas propre au territoire et s'observe aussi dans le référentiel. Dans ce contexte, le maintien sur place d'une proportion plus importante de jeunes diplômés constitue un enjeu important pour le développement du SCoT.

Les migrations internes confortent l'armature territoriale

Les choix résidentiels favorisent une occupation spatiale équilibrée du SCoT en diminuant le poids de la ville-centre et en spécialisant les fonctions résidentielles ou économiques des territoires. La spécialisation fonctionnelle des territoires est en partie liée au cycle de vie et se conjugue avec des questions de mixité sociale. Les

18-24 ans, souvent seuls, étudiants ou jeunes actifs, sont très concentrés dans le centre-ville de Limoges, proche des lieux d'études et où l'offre de logements locatifs est plus importante : plus de huit sur dix y habitent. Les actifs se localisent davantage en première et deuxième couronnes. Souvent en couple et avec des enfants, ils participent au maintien, voire au développement de l'armature territoriale notamment en matière de commerces et de services. Les cadres sont particulièrement présents en première couronne tandis que les ouvriers sont plus éloignés de la ville-centre. Les personnes de 60 ans et plus privilégient les centre-bourgs et notamment ceux des pôles-relais, au plus près des services. Les populations de plus de 75 ans sont davantage concentrées sur Limoges.

À l'horizon 2030, une croissance démographique soutenue

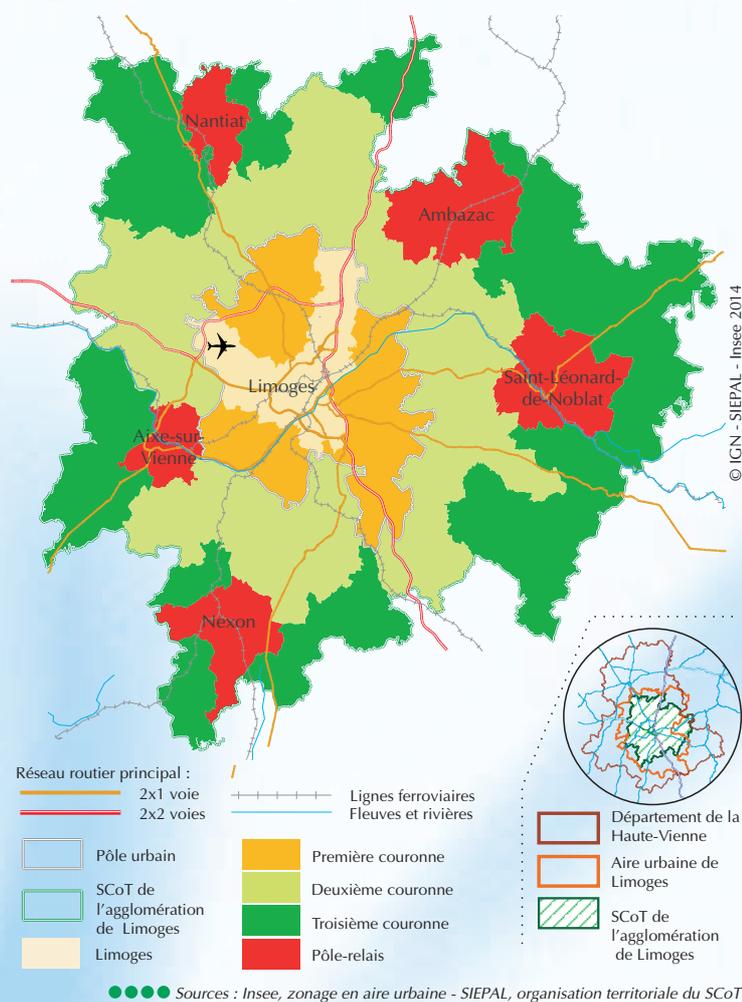
Si les dernières tendances démographiques se poursuivaient, le SCoT continuerait de gagner des habitants (*graphique 1*). À l'horizon 2030, il compterait ainsi 25 000 personnes de plus qu'en 2010. Ce dynamisme serait supérieur à celui du référentiel. L'excédent migratoire en resterait le principal moteur. Le pôle urbain

gagnerait de la population, mais le reste du territoire serait encore plus concerné. D'ici à 2030, la population hors de l'unité urbaine augmenterait de 21 %. Cette croissance serait quatre fois plus élevée que dans le pôle. Elle générerait aussi une augmentation des besoins fonciers destinés à l'urbanisation et conforterait la présence d'un ensemble de services dans les communes concernées.

Le « bien vieillir », une opportunité économique

La population du SCoT est en moyenne plus âgée que celle du référentiel. Un quart de la population a plus de 60 ans contre un cinquième dans le référentiel. Apparu plus tôt, le vieillissement de la population se poursuit à un rythme moins prononcé compte tenu d'un âge moyen plus avancé. C'est en première couronne que le vieillissement de la population est le plus marqué : près d'un résident sur cinq est âgé de 65 ans et plus, soit cinq points de plus qu'en 1999. Inéluctablement et comme partout en France, le vieillissement de la population se poursuivrait à l'horizon 2030 avec l'arrivée aux grands âges des générations nées après-guerre et l'allongement de l'espérance de vie. La population des seniors âgée de 60 ans et plus augmenterait d'un

Encadré 1 - Entre territoires vécus et territoires de projets



Le **pôle urbain** comprend Limoges et les communes de sa **première couronne** : Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne et Panazol. Il concentre sept habitants et neuf emplois du territoire du SCoT sur dix.

L'influence du pôle urbain s'étend aux autres communes à vocation résidentielle. Plus de 60 % des résidents actifs des 23 communes de la **deuxième couronne**, travaillent dans le pôle. La **troisième couronne** rassemble 24 communes aux caractéristiques plus rurales. En complément de la polarisation exercée par l'espace central, cinq communes, situées en périphérie du SCoT, participent au maillage urbain du territoire. Une gamme variée de services et d'équipements permet à Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Nantiat, Nexon et Saint-Léonard-de-Noblat de jouer un rôle de **pôles-relais**.

Le SCoT regroupe également un ensemble de territoires de projets visant à donner une nouvelle impulsion aux collaborations territoriales déjà à l'œuvre. La communauté d'agglomération de Limoges, la communauté de communes de l'Aurence et Glane Développement, celle du Val de Vienne, et celle de Noblat y participent intégralement. Douze autres communes adhèrent directement au périmètre du SCoT de l'agglomération de Limoges.

Enfin, ce territoire contribue à l'animation du Centre-Ouest Atlantique, un espace entre l'Atlantique et l'Auvergne, le nord de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, et le sud du bassin parisien.

Le **territoire du SCoT** s'inscrit en quasi totalité dans l'aire urbaine de Limoges, un ensemble structuré par les déplacements domicile-travail. Il accueille neuf habitants sur dix et six communes sur dix de l'aire urbaine, classée au 35^{ème} rang national en termes de population.

tiers, sept points de moins cependant que dans le référentiel. En 2030, elle rassemblerait 87 000 personnes, soit 30 % des habitants du SCoT. Le vieillissement serait plus rapide dans les communes situées hors du pôle urbain : le nombre de personnes de 75 ans et plus pourrait augmenter de 60 %, 17 points de plus que dans le pôle. S'il pose à terme la question de la prise en charge de la dépendance, ce phénomène constitue aussi une opportunité de développement autour de l'économie du « bien vieillir » en maintenant, voire en augmentant l'offre de services auprès des populations concernées.

Des espaces naturels et agricoles abondants mais sous pression

Avec 176 habitants au km², le SCoT est un espace de faible densité. Même dans le pôle urbain, logiquement plus dense, la pression démographique est moindre que dans le référentiel. En une décennie, le SCoT s'est densifié, principalement au sein du pôle urbain, mais moins que le référentiel. Cette relative faiblesse de la densité rend sans doute plus difficile qu'ailleurs le développement des transports en commun.

Les espaces naturels sont abondants. L'agriculture reste plus présente que dans le référentiel. Un peu plus de la moitié de la superficie du SCoT et du tiers du pôle urbain lui sont dédiés². Les autres espaces naturels, essentiellement forestiers, couvrent 27 % du territoire, quatre points de plus que dans le référentiel. Mais ces espaces naturels et agricoles sont soumis à la pression de l'urbanisation. Si l'abondance de nature s'avère être un atout en termes de cadre de vie, d'attractivité et de biodiversité, peu d'espaces naturels sont reconnus comme ayant un intérêt écologique majeur. Les inventaires faunistiques et floristiques, qui identifient des territoires à très forte valeur patrimoniale, couvrent moins de 6 % du SCoT contre 23 % dans le

² Source : Siépal.

Graphique 1 - Une dynamique démographique plus soutenue hors du pôle urbain



Évolution de la population à horizon 2030 selon les territoires, en indice, base 100 en 2010

●●● Source : Insee, Recensement de la population 2007, Omphale 2010

référentiel. Par ailleurs, peu d'espaces hors sites inscrits et classés bénéficient d'une protection à portée juridique : moins de 3 % dans le SCoT pour 24 % dans le territoire de comparaison.

Des déplacements domicile-travail plus intenses

Limoges accueille les trois quarts des emplois du SCoT et seulement la moitié de la population active occupée. À l'inverse, les deuxième et troisième couronnes concentrent 7 % des emplois et 24 % des personnes ayant un emploi.

En plus de Limoges, trois autres communes contribuent à structurer l'emploi sur le territoire du SCoT. À Feytiat, en périphérie de Limoges, le nombre d'emplois est supérieur de 27 % à celui des actifs occupés. La présence des grands groupes Freudenberg et Elring-Klinger permet à Nantiat et Chamboret d'avoir un excédent d'emplois respectivement de 30 % et 8 %. Parmi les autres pôles-relais, Saint-Léonard-de-Noblat et Nexon concentrent quasiment autant d'emplois que d'actifs occupés. En revanche, le déficit atteint 13 % pour Aix-sur-Vienne, directement connectée au pôle urbain de Limoges, et presque 40 % pour Ambazac, bénéficiant d'un accès autoroutier et ferroviaire à ce même pôle.

La distinction croissante entre lieux d'emplois et de résidence (carte 1) induit des déplacements toujours plus nombreux et

plus longs. En 2010, 50 % des actifs occupés du SCoT travaillent en dehors de leur commune de résidence et parcourent en moyenne 13 kilomètres pour s'y rendre, contre respectivement 45 % et 11 kilomètres en 1999. Ces déplacements sont cependant moins importants que dans le référentiel où ils concernent 60 % des actifs occupés pour un parcours moyen de près de 15 kilomètres. Depuis 1999, la part des actifs changeant de commune pour aller travailler progresse moins vite dans le SCoT que dans le référentiel, mais la distance moyenne parcourue y augmente plus fortement.

La mobilité quotidienne est la plus élevée en deuxième couronne, où elle concerne près de neuf actifs occupés sur dix. Le pôle urbain, et plus particulièrement Limoges, polarise l'essentiel de ces flux. Le pôle accueille ainsi quotidiennement 63 % à 79 % des actifs occupés de la deuxième couronne. En troisième couronne, cette proportion oscille entre 40 % et 60 % selon les communes. Seules quelques communes situées aux franges est ou nord du territoire sont plus autonomes. Les déplacements domicile-travail sont aussi importants

entre les pôles-relais et leur périphérie. Dans ces pôles, six emplois sur dix sont occupés par des personnes habitant une autre commune.

Plus de 75 % des habitants du SCoT utilisent leur voiture pour aller travailler ou étudier, contre 69 % dans le référentiel. Les modes doux, comme le vélo ou la marche à pied, concernent 15 % des déplacements, soit deux points de moins que dans le référentiel. Les transports en commun sont utilisés dans 8 % des déplacements pour le travail ou les études, sept points de moins que dans le référentiel. De nombreuses gares ferroviaires sont en activité, organisées en étoile et connectées au réseau national. La population active occupée située à moins de dix minutes d'une gare est relativement importante : cette localisation concerne 91 % de la population du SCoT, soit 15 points de plus que dans le référentiel, ce qui constitue un atout pour le territoire.

L'usage de la voiture est responsable de 95 % des émissions de gaz carbonique (CO₂) liées aux déplacements domicile-travail ou domicile-études. Pour pallier ces impacts environnementaux, des initiatives sont mises en œuvre par les collectivités, les entreprises ou les administrations. Certaines favorisent le partage de la voirie ou des véhicules. D'autres s'appuient sur l'intermodalité ou les technologies de l'information et de la communication. Au-delà des seuls déplacements en voiture pour aller travailler ou étudier, d'autres modes de transport des personnes et d'autres secteurs d'activité contribuent amplement aux dérèglements climatiques dont les actions correctrices devront être définies à une échelle plus large que celle du seul territoire du SCoT.

Une économie présentielle et de services très développée

L'économie présentielle prend de l'ampleur. En 2010, 72 % des emplois du SCoT contribuent à satisfaire les besoins des populations résidentes, quinze points de plus qu'en 1975 et quatre de plus que dans le référentiel.

Comme au niveau national, le tissu productif du SCoT a connu des mutations importantes au cours des trois dernières décennies pour s'orienter vers une économie du tertiaire. Ce phénomène n'est pas spécifique à ce territoire, mais les évolutions y sont plus marquées. Aujourd'hui, 80 % des emplois du SCoT appartiennent au tertiaire, soit 25 points de plus qu'en 1975. À l'inverse, la part de l'industrie s'est repliée de 17 points en 35 ans : le secteur ne représente plus que 12 % de l'emploi du SCoT.

Les activités d'administration publique et de commerce, présentes dans la plupart des capitales régionales, sont proportionnellement plus importantes dans le SCoT. L'emploi est un peu moins diversifié que dans le référentiel.

Certaines activités, marqueurs de l'histoire industrielle du territoire, sont spécifiques au SCoT. Limoges bénéficie de la présence de Legrand France, leader mondial de l'appareillage électrique. Le travail du bois, l'industrie du papier et l'imprimerie sont bien présents et contribuent au poids de la filière bois régionale. Enfin, la fabrication de produits en céramique et en porcelaine regroupe à la fois des activités innovantes à fort potentiel de croissance économique et une production traditionnelle, emblème de Limoges.

À *contrario*, certaines activités sont peu présentes au sein du SCoT. L'emploi dans les services

informatiques et d'information, la recherche et développement, pèsent cinq fois moins que dans le référentiel.

Une agriculture périurbaine en transition

L'agriculture poursuit sa mutation : malgré la disparition de 27 % des exploitations au cours de la dernière décennie, la surface agricole n'a diminué que de 5 %. Ce phénomène reflète l'augmentation de la taille des exploitations (+ 23 % en dix ans). Cependant, près de la moitié des exploitations du SCoT sont qualifiées de petites eu égard à leur dimension économique³. L'élevage herbivore reste dominant et occupe près de 90 % de la surface agricole. Les produits sous signe de qualité se développent et concernent 25 à 35 % des exploitations selon les territoires, alors que 3 % seulement des surfaces agricoles sont certifiées en Agriculture Biologique.

Au-delà des enjeux environnementaux et paysagers, le déclin

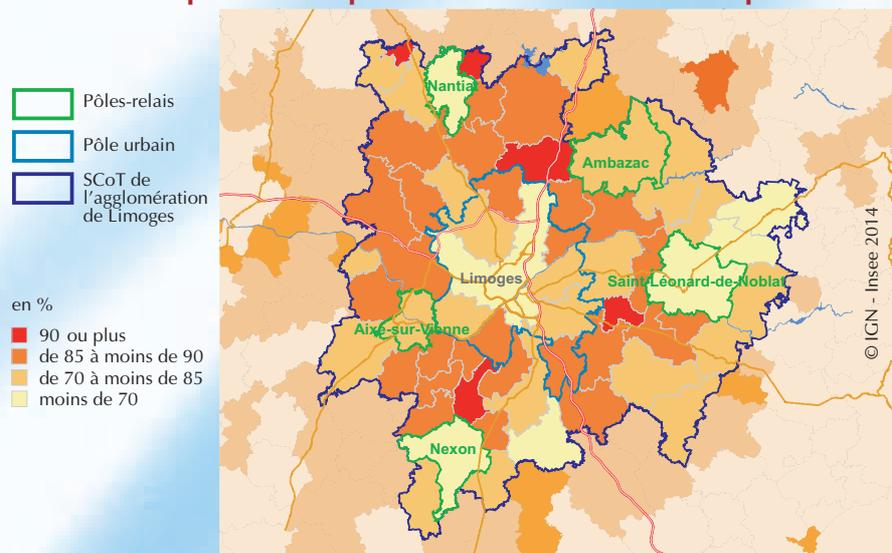
de l'agriculture périurbaine menace un potentiel économique stratégique en proximité d'un bassin de consommation important. Ce constat fait émerger deux problématiques particulières : celle du maintien d'une production alimentaire aux portes d'une agglomération importante, et celle de la réduction des distances entre lieux de production et de consommation.

Moins d'ouvriers mais plus de cadres

En lien avec les caractéristiques de l'appareil productif, la structure de l'emploi par catégorie socio-professionnelle se modifie. Depuis 1999, la croissance de l'emploi dans le SCoT bénéficie aux professions intermédiaires et aux cadres. En 2010, ils représentent 44 % des actifs occupés, soit 6 points de plus qu'en 1999. Les cadres sont relativement moins nombreux que dans le référentiel. Parallèlement, le déclin du nombre des employés et surtout des ouvriers se poursuit même si ces catégories concernent encore un actif occupé sur deux dans le territoire.

Dans le SCoT, 7 100 cadres et chefs d'entreprises occupent un emploi dans des fonctions dites métropolitaines, au sens de leur localisation fréquente dans les grandes aires urbaines. Ces fonctions se développent dans les domaines de la gestion, de la

Carte 1 - Des pôles-relais qui structurent leur bassin d'emploi



Part des actifs en emploi travaillant dans une commune différente de leur commune de résidence, en %

●●●● Source : Insee, Recensement de la population 2010

³ Source : Agreste, Recensement agricole 2010.

conception-recherche, des prestations intellectuelles, de la culture et des loisirs, et du commerce inter-entreprises. Les cadres des fonctions métropolitaines représentent 6 % de l'emploi total du SCoT en 2010. Depuis 1999, leur nombre a augmenté de plus de 40 %. Cette dynamique est soutenue par la montée en puissance de la technopole Ester et amplifiée par la mise en œuvre des deux pôles de compétitivité du Limousin, le pôle européen de la céramique et Elopsys. Néanmoins, cette dynamique est moindre que dans le référentiel où la part de ces emplois stratégiques est supérieure de trois points à celle du SCoT. Si l'évolution des comportements d'activité observée depuis une trentaine d'années se prolongeait, la population active du SCoT augmenterait de 7 % d'ici à 2030 pour atteindre 128 000 personnes. Jusqu'en 2020, cette augmentation s'appuierait surtout sur la hausse des taux d'activité des femmes au-delà des âges de la maternité, des jeunes avec le développement de l'apprentissage, et des seniors avec le recul du départ à la retraite. Après 2020, l'attractivité du territoire, illustrée par un solde migratoire positif, deviendrait le principal déterminant. En revanche, les entrées dans la vie active ne compenseraient pas les départs des nombreuses générations arrivant à l'âge de la retraite. Représentant 28 % de la population active, la part des 50 ans et plus augmenterait de trois points et celle des moins de 30 ans resterait stable. Dans le pôle urbain, la hausse des taux d'activité serait le moteur principal de la croissance de la population active jusqu'en 2020. Il serait ensuite relayé par un solde

Méthodologie

Un référentiel de comparaison

Pour distinguer les spécificités du SCoT de l'agglomération de Limoges, un territoire statistiquement comparable, appelé « référentiel », est construit. Il regroupe un ensemble de cinq territoires de SCoT présentant des similitudes avec celui de Limoges : un nombre d'habitants compris entre 205 000 et 455 000, des fonctions métropolitaines et une situation géographique hors littoral et montagne. Au total, le référentiel comprend les SCoT Pays de Loire Angers, Agglomération bisontine, Grand Clermont, Dijon et Pays de Rennes.

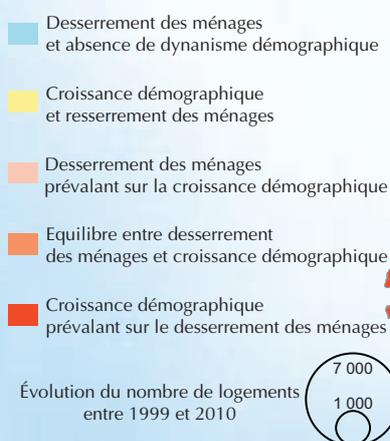
migratoire des actifs plus favorable. Hors du pôle, la croissance des actifs progresserait de 17 % entre 2010 et 2030 et accueillerait un actif du SCoT sur trois en 2030. L'attractivité de ces territoires explique une bonne part de cette augmentation. En conséquence, la spécialisation fonctionnelle des espaces s'amplifierait.

Une prépondérance de l'habitat individuel

En 2010, le SCoT compte près de 138 000 logements dont les trois quarts situés dans le pôle urbain. En lien avec un caractère plus rural, la densité de logements y est faible, même dans la partie la plus urbanisée du SCoT. Elle est inférieure de 40 % à celle du référentiel.

Même inférieur à celui du référentiel, l'accroissement du parc a été important au cours des 40 dernières années. Il a quasiment doublé sur le SCoT et a été multiplié par 3,5 et 2,5 en première et deuxième couronnes. L'habitat individuel représente 53 % du parc dans le SCoT où sa présence s'est renforcée de deux points depuis 1999. Dans le référentiel, cette proportion tend à décroître et la maison constitue 45 % du parc de logements. Au cours de la dernière décennie, l'offre en logements s'est développée sur tout le territoire. Néanmoins, depuis 1999, les deux tiers de l'augmentation du parc se concentrent sur le pôle urbain et 44 % sur la seule ville-centre. Au cours des trois dernières années marquées par la crise, la construction s'est recentrée à Limoges au détriment des première et deuxième couronnes.

Carte 2 - Le dynamisme démographique, moteur de la croissance du parc de logements



Contribution de l'évolution de la structure des ménages et de la croissance démographique à l'évolution du nombre de logements entre 1999 et 2010

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2010

© ICN - Insee 2014

Des besoins en logements

De manière générale, le parc de logements augmente plus rapidement que la population. Sa croissance résulte de la réponse aux besoins de la population pour se loger mais intègre également les changements dans l'occupation des logements à titre principal ou pas. Entre 1999 et 2009, la demande en résidences principales supplémentaires représente près de 15 000 logements dans le

SCoT : cette demande est générée à parts quasi égales par la croissance démographique et le desserrement des ménages.

Dans les espaces les plus urbanisés, la poursuite de la décohabitation et la croissance démographique ont été déterminantes (carte 2). Le vieillissement de la population et la décohabitation associée jouent un rôle primordial dans l'augmentation du nombre de logements en première couronne. Enfin, en deuxième et troisième couronnes, la croissance démographique explique les trois quarts de la progression du nombre de logements.

À l'horizon 2030, le SCoT de Limoges pourrait compter 18 300 ménages supplémentaires, soit une hausse de près de 30 % hors du pôle urbain et de 10 % dans le cœur de l'agglomération. La demande potentielle en résidences principales continuerait de croître. Elle serait portée par la dynamique démographique. Hors du pôle urbain, si les tendances actuelles se poursuivent, elle générerait plus des trois quarts de la demande supplémentaire en logements. Parallèlement, le desserrement de la population se poursuivrait. Le nombre de ménages composés d'une seule personne continuerait à augmenter sur le SCoT.

Encadré 2 - La révision du SCoT de l'agglomération de Limoges : pourquoi, comment ?

Approuvé en 1998, le schéma directeur de l'agglomération de Limoges a défini les orientations d'aménagement de 26 communes regroupées au sein du Syndicat Intercommunal des Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (Siépal). Actuellement, le document de planification en vigueur est le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en janvier 2011 pour un ensemble de 49 communes. Le Siépal a prescrit la révision du SCoT en juin 2012 pour intégrer des évolutions territoriales (extension à 61 communes) et législatives (loi Grenelle II).

Le SCoT est un document de planification intercommunale. Il fixe les orientations générales relatives à la vocation des territoires et à leur organisation à moyen terme. Il met en cohérence les politiques publiques touchant à l'urbanisme dans une perspective de développement durable.

Le SCoT s'appuie sur trois principes : l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et des paysages, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, le respect de l'environnement.

En préalable à la rédaction du rapport de présentation, un programme d'études est mis en place. Le Siépal et l'Insee se sont associés pour réaliser un diagnostic des forces et faiblesses socio-économiques du territoire. En identifiant les principaux enjeux, cette étude partenariale a l'ambition d'éclairer le débat public sur les problématiques du logement, des transports, des équipements et de l'aménagement de l'espace.

Ils représenteraient la moitié des ménages du pôle urbain et près d'un tiers sur le reste du SCoT. Le nombre de ménages âgés de 65 ans et plus progresserait de plus de 50 % et jusqu'à 75 % hors du pôle urbain. L'adaptation de l'offre de logements à des ménages plus nombreux, plus petits et plus âgés deviendrait un enjeu supplémentaire à décliner selon les territoires.

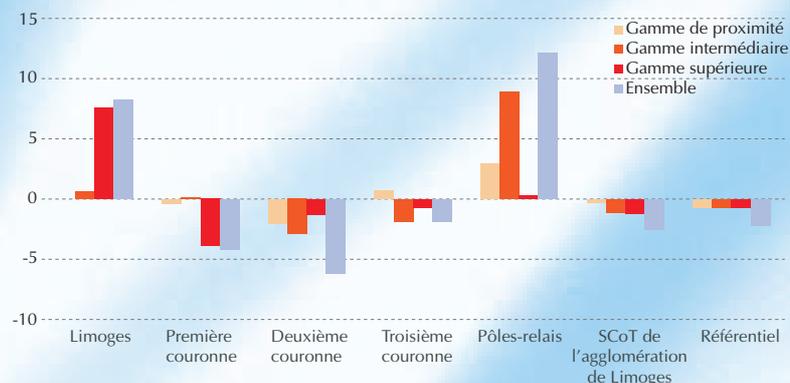
Des logements vacants dans un parc ancien

En 2010, les résidences principales représentent 90 % des logements. Le reste du parc est constitué de logements vacants (7 %) ou de résidences secondaires (3 %) en proportions équivalentes à celles du référentiel. La part de ce parc sous-occupé croît avec l'éloignement au centre et la vocation touristique des territoires. En troisième couronne et dans les pôles-relais, 9 % des logements sont vacants.

Le SCoT compte 1 300 logements vacants de plus qu'en 1999 alors que le nombre de résidences secondaires s'est replié d'autant. La hausse de la vacance est significative dans certains territoires et peut dépasser 50 % en une décennie. Dans quelques communes, elle va de pair avec la croissance du parc.

Par ailleurs, le parc du SCoT est relativement ancien : parmi les logements construits avant 2006, près de six sur dix l'ont été avant 1974. Ce parc a été construit avant la première réglementation thermique et dispose de gains potentiels importants en termes de performance énergétique.

Graphique 2 - Les pôles-relais jouent un rôle prépondérant en termes d'équipements



Écart entre le niveau d'équipement moyen communal observé et le niveau théorique estimé en fonction de la population de chaque commune (en nombre)

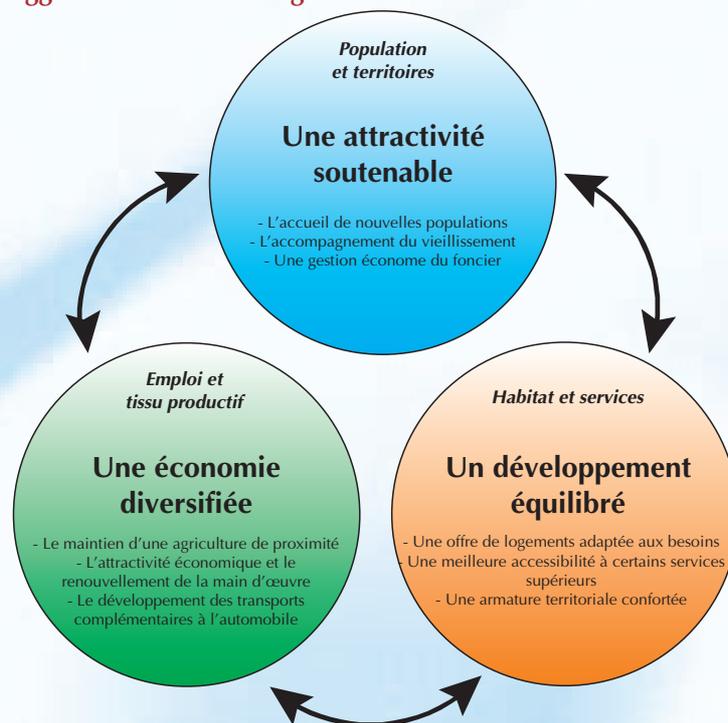
●●●● Source : Insee, Base permanente des équipements 2012, Recensement de la population 2010

Un réseau d'équipements et de services structurant

Commerces, santé, éducation et autres services, une majorité d'habitants du SCoT bénéficie d'une bonne densité d'équipements et services de proximité. Le maillage du territoire en commerces d'alimentation générale est supérieur à celui du référentiel : 54 % des communes du SCoT en sont dotées contre 38 % dans le référentiel. Cependant, 28 communes ne disposent pas de commerces d'alimentation générale.

La gamme des services intermédiaires tels que collège, gendarmerie, librairie, piscine ou supermarché, dessine un maillage relativement fin de bassins de vie qui se superposent au périmètre du SCoT. Au-delà de l'unité urbaine de Limoges, cinq communes sont identifiées comme des pôles-relais pour l'accès aux services. Aix-sur-Vienne, Ambazac, Nexon et Saint-Léonard-de-Noblat disposent d'au moins la moitié des équipements et services de cette gamme et sont considérées comme des pôles de services intermédiaires. Bien que la commune de Nantiat n'atteigne pas ce seuil, la présence d'équipements d'envergure intercommunale, comme un collège, lui permet de rayonner au-delà de son seul territoire.

Schéma 1 - Trois enjeux majeurs pour le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges

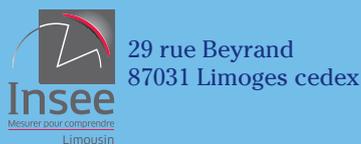


Le maintien de cette organisation est un enjeu important pour l'attractivité des territoires et la qualité de vie. Néanmoins, si le pôle urbain et les pôles-relais sont globalement plus équipés que le niveau de leur population le laisserait espérer, les deuxième et troisième couronnes sont moins bien dotées (*graphique 2*). La troisième couronne, sous l'influence des pôles-relais, présente un niveau d'équipements de la gamme intermédiaire un peu en dessous de la moyenne alors que la présence des services de proximité est plus conforme au niveau de sa population.

Les équipements de la gamme supérieure sont par définition rares. Dans le SCoT, ils sont très concentrés sur Limoges qui est la seule commune à disposer de la totalité de la gamme. Logiquement, l'accessibilité à ces équipements est plus réduite pour les communes aux limites du territoire du SCoT.

Trois enjeux majeurs

Au final, cette analyse fait émerger trois enjeux majeurs pour le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges (*schéma 1*). Le premier enjeu, qui porte sur la soutenabilité de l'attractivité, est lié à la croissance démographique à laquelle ce territoire devra faire face dans les années à venir. Le second concerne le domaine de l'économie qui, face aux départs en retraite, devra renouveler ses actifs et poursuivre son adaptation vers des activités innovantes et porteuses. Enfin, et en lien avec les enjeux précédents, le troisième enjeu porte sur les équilibres et complémentarités entre les territoires.



Informations statistiques 09 72 72 40 00



Directeur de la publication Yves Calderini
Chef du service études et diffusion Olivier Frouté
Rédactrice en chef Nathalie Garrigues
Mise en forme Valérie Michard, Jean-Christophe Olivier
Impression Sotiplan - Limoges
Maquette iti communication

Publication exclusivement diffusée à titre gracieux

Dépôt légal : avril 2014

ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2014

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes ».

●●●● Ludovic Audoux, Kamel Baffou,
André Pagès, Geneviève Simonneau (Insee)
Alexis Guiet, Sylvie Moreau (Siépal)